



Achat d'une maison et divorce

Par **haynau**, le **10/07/2008** à **17:12**

il y a quelques mois nous avons signé un compromis de vente et un crédit immobilier pour l'achat d'une maison et les événements ont fait que nous avons décidé de divorcer, nous devons signer l'acte notarial pour la maison à la fin du mois!
mon épouse étant coemprunteur et ne travaillant pas a décidé de me laisser la maison et de ne pas réclamer sa part!
nous n'avons encore vu aucun avocat pour le divorce!
quels sont les risques encourus et puis je garder la maison et signer tous les deux chez le notaire?

Par **Visiteur**, le **11/07/2008** à **18:15**

Bonjour,
Vous achetez de toute façon dans le cadre de votre communauté...SI TEL EST BIEN VOTRE REGIME MATRIMONIAL.

C'est lors du divorce (dissolution du régime) que vous officialiserez votre arrangement.

Très cordialement

Par **haynau**, le **11/07/2008** à **18:29**

merci pour votre réponse. je peux donc aller voir un avocat pour commencer le dossier de

divorce et signer avec mon epouse chez le notaire a la fin du mois?